

### Reçu pour solde de tout compte : annexer ne vaut pas mention

Pour que ce document de fin de contrat ait un effet libératoire, quelques formalités sont à respecter...

Le reçu pour solde de tout compte n'a d'effet **libératoire** que pour les sommes indiquées dans celui-ci, le détail des sommes versées au salarié ne pouvant figurer dans une **annexe**.

Dans cette affaire, le document ne mentionnait qu'une somme globale en renvoyant au bulletin de paie pour connaître le détail des sommes perçues.

Cass. soc. 28 juin 2018, n°16-25823

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?idTexte=JURITEXT000037196640>